



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 8 février 2022 – 20h00

Compte rendu

L'an deux mille vingt-deux, le huit février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean Luc Alibert, Maire.

Présents : MM. MMES, ALBOUI Alain, ALIBERT Jean Luc, BAYLE Denis, BESOMBES Claude, CASTAN Gautier, CAVAILLES Alexa, CERESOLI Alain, DELPAS Corinne, DELORME Michelle, DULONG Jeanne-Marie, FERRANT Jean Marie, GAYRAUD Cristelle, MOREAU Janick, PRADELLES Florent, RAMIREZ Léa, RIVEMALE Marine, SANZ Julien.
Pouvoirs : GALINIER Marion donne pouvoir à DELPAS Corinne, CHAUVEAU Jean-Pierre donne pouvoir à MOREAU Janick

Date de convocation : 2 février 2022

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme RAMIREZ Léa est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2022 est validé à l'unanimité.

Délibération – Rénovation-extension du groupe scolaire – demande de subvention

Suite au constat du vieillissement et de l'inadéquation entre les usages et les locaux de son groupe scolaire, la commune a lancé en 2021 un projet autour de l'école publique de demain.

Au premier semestre, un travail de co-construction du programme a été mené puis au second semestre, une équipe de maîtrise d'œuvre a été recruté pour définir un premier avant-projet sommaire.

Vu le travail de co-construction du projet mené par le cabinet KWBG et le programme et pré-programme définis à cette occasion,

Vu les travaux menés avec l'équipe de Maitrise d'œuvre pour définir les grandes lignes techniques et financière du projet,

Vu le coût prévisionnel du projet complet estimé à 2 500 000€ HT réparti de la manière suivante : 2 200 000€ HT de travaux et 300 000€ HT d'études et ingénierie.

Considérant que le projet nécessite un phasage en deux temps et que seule la première tranche sera présentée en 2022.

Vu le cout prévisionnel de la première tranche estimée à 1 415 000€ HT répartie de la manière suivante : 1 238 000€ de travaux et 177 000€ d'études et d'ingénierie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé les demandes de subventions suivantes, a validé l'inscription du projet au budget et a mandaté M. le Maire pour toutes les démarches afférentes :

1/ Etat – Dotation d'Équilibre aux Territoires Ruraux : 566 000€
Pourcentage DETR demandé = 40%

2/ Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 141 500€
Pourcentage DSIL demandé = 10%

3/ Département du Tarn : 283 000€
Pourcentage demandé = 20%

4/ Région Occitanie Pyrénées Méditerranée : 119 500€
Pourcentage demandé = 8,45%

5/ Communauté de communes Sor et Agout : 22 000€
Pourcentage demandé = 1,55%

Autofinancement : 283 000€
Pourcentage : 20%

Questions diverses et informations